

## BILAN APPEL A INITIATIVES 2016 POUR LA BIODIVERSITE ET LA QUALITE DU MILIEU MARIN

### 1. Contexte

La loi de reconquête de la biodiversité du 8 août 2016 a élargi les compétences des agences de l'eau vers la protection du milieu marin et la biodiversité terrestre et marine (art. L213-8 et L213-9-2 du code de l'environnement).



Afin d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle de cette loi, l'AESN a lancé en 2016 un appel à projets « Initiative 2016 pour la Biodiversité et la qualité du milieu marin ».

Doté d'un budget de **10M€** (délib. CA 2016-31), l'appel à initiatives pour la biodiversité a permis de financer des projets à hauteur maximale de **subvention de 80%** de l'assiette retenue. Le lancement a été effectué en novembre 2016. Les dossiers pouvaient être remis pour le 15 janvier 2017 ou pour le 15 mai 2017. L'Agence s'est associée à l'appel à manifestation d'intérêt « Trame verte et Bleue » de la région Grand-Est, dont le calendrier différait du calendrier AESN

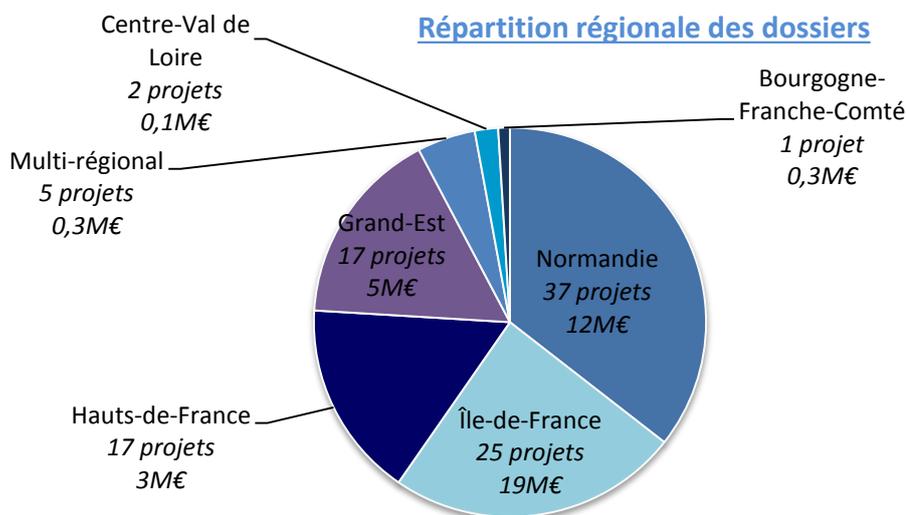
(ouverture jusqu'en septembre 2017).

Les dossiers ont été examinés en premier lieu par les services de l'Agence. Les avis des comités de financeurs régionaux et des commissions pour le milieu naturel et pour le milieu marin (COMINA et COLIMER) ont ensuite permis de sélectionner les projets à retenir. En dernier lieu, la commission des aides valide les aides accordées. Les projets à caractère innovant et favorisant la coopération entre acteurs ont été privilégiés.

### 2. Une centaine de candidatures reçues

L'appel à initiatives pour la biodiversité est un succès : **une centaine de candidatures** ont été reçues, dont 45 en 1ère session, pour un **montant total des projets proche de 40M€ et 20M€ de demande d'aide**.

#### 2.1 Répartition régionale des dossiers

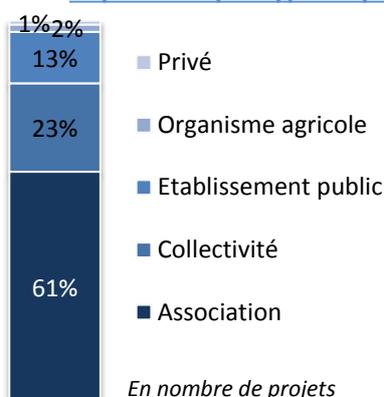


*En nombre de projets et montants de projets*

Les régions Normandie et Ile-de-France se sont particulièrement mobilisées, avec respectivement 36% et 24% des dossiers. 5% des projets sont multirégionaux.

## 2.2 Structures porteuses de projet

### Répartition par type de porteurs



Les **structures associatives** se sont fortement mobilisées (63 dossiers soit près des 2/3 des candidatures).

Parmi le restant des dossiers déposés :

- **24** sont portés par des **collectivités**,
- **14** sont portés par des **établissements publics**,
- **2** sont portés par des organismes agricoles
- **Un** seul est porté par une entreprise privée

## 2.3 Répartition des projets par milieu

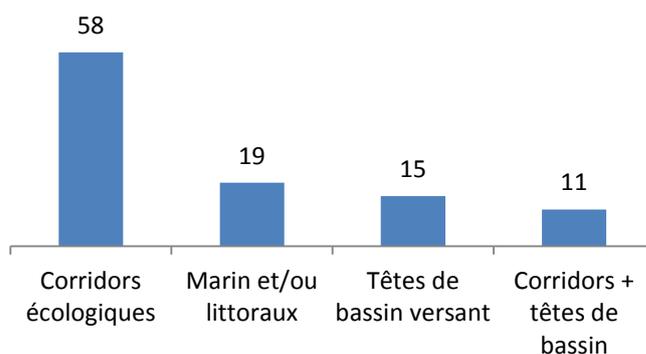
Les actions prévues par les projets sont essentiellement sur :

- des **corridors écologiques** (58 dossiers),
- les **milieux marin ou littoraux** (19 dossiers)
- des **têtes de bassins versants** (15 dossier)

11 dossiers concernent à la fois des corridors et des têtes de bassins versants.

Parmi tous les dossiers, 24 dossiers concernent les **milieux urbanisés**. Il s'agit par exemple de projets de création ou de restauration de mares en centre-ville ou de réhabilitation de site d'activités humaines (ancienne gare ou site industriel par exemple).

### Répartition des projets par type de milieu



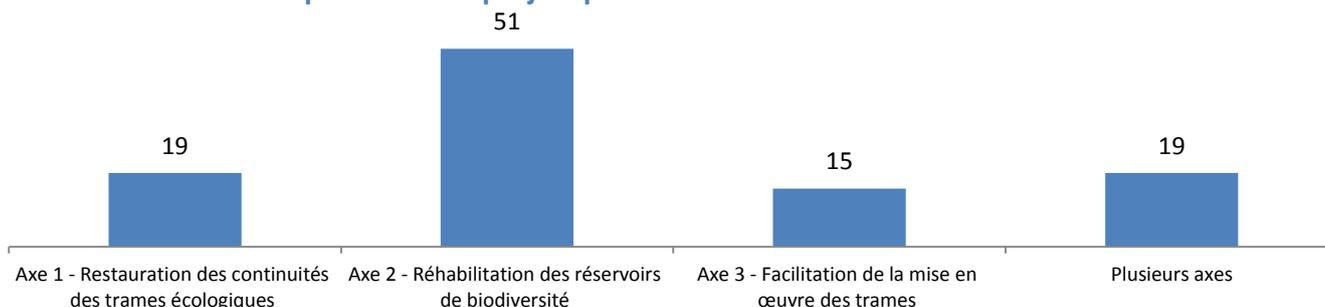
## 2.4 Répartition des projets par axe

Les porteurs de projet placent avant tout leurs actions dans un objectif :

- de **réhabilitation** des réservoirs de biodiversité (axe 2 des actions financées) dans **51** dossiers
- de **restauration** des continuités des trames écologiques (axe 1) dans **19** dossiers
- de **facilitation** de la mise en œuvre des trames (axe 3) dans **15** dossiers

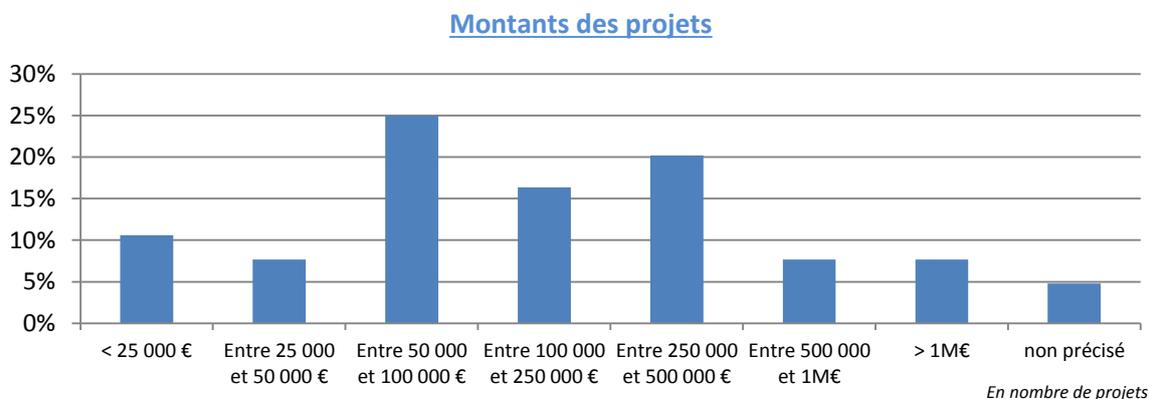
**19** projets concernent plusieurs axes.

### Répartition des projets par axe

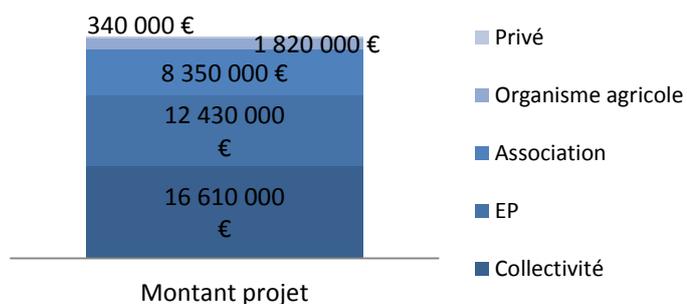


## 2.5 Montants des projets

Plus de la moitié des projets ont un coût compris entre 50 000 et 500 000€. Les montants des projets vont de 6 000€ à 6M€, le montant moyen étant de 400 000€.



### Montant total des projets par type de porteur



Les collectivités et établissements publics ont déposé les projets les plus coûteux. La catégorie « travaux » est très importante sur ces dossiers, ce qui explique ce coût (voir tableau ci-dessous).

Répartition des catégories de travaux en fonction des porteurs de projets :

Montant projets	Dominante	Total montants projets
<b>Collectivité</b>	Connaissance	1 950 000 €
	Travaux	14 510 000 €
	Multi-actions	140 000 €
<b>Total Collectivité</b>		<b>16 610 000 €</b>
<b>EP</b>	Connaissance	830 000 €
	Travaux	11 140 000 €
	Multi-actions	460 000 €
<b>Total EP</b>		<b>12 430 000 €</b>
<b>Association</b>	Connaissance	2 100 000 €
	Sensibilisation	870 000 €
	Travaux	3 060 000 €
	Multi-actions	2 310 000 €
<b>Total Association</b>		<b>8 350 000 €</b>
<b>Organisme agricole</b>	Multi-actions	<b>1 820 000 €</b>
<b>Privé</b>	Multi-actions	<b>340 000 €</b>
<b>Total général</b>		<b>39 551 319 €</b>

### 3. Les 37 dossiers retenus : chiffres clés

Au total, 37 dossiers ont été retenus : **27 ont déjà été aidés en 2017 à hauteur de 3M€**, 10 sont en cours d’instruction et seront présentés début 2018 en commission des aides.

Au 5/12, l’état des dossiers est le suivant :

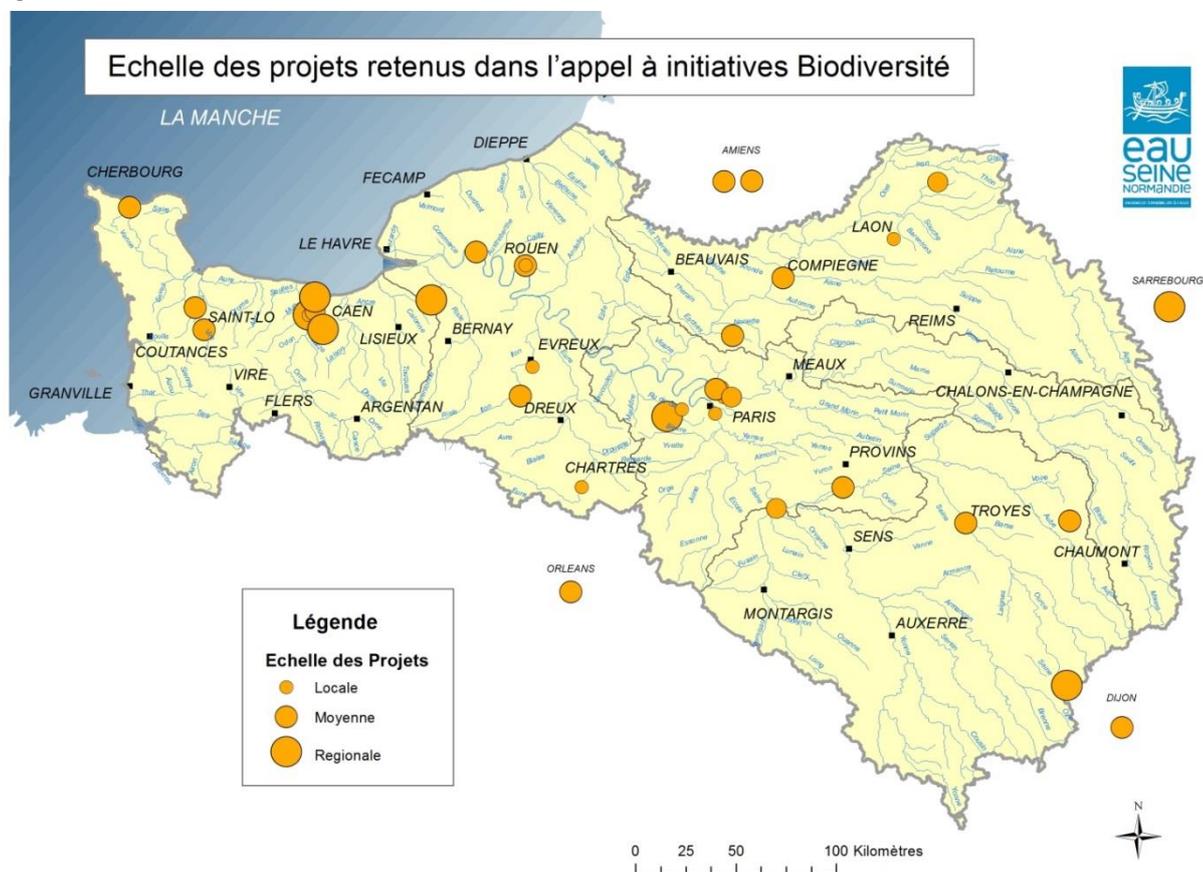
Avis du jury local	Nb dossiers	Aide accordée
Retenus - déjà présentés	27	3 000 000 €
Retenus - en cours d’instruction	10	
Retenus en dehors de l’AAP - déjà présentés	13	1 150 000 €
Retenus en dehors de l’AAP - en cours d’instruction	7	
A l’étude (possibilité d’éligibilité hors AAP)	11	
Non retenus	32	
Fusion avec un autre dossier	3	
Abandonné par le porteur	1	
<b>Total général</b>	<b>104</b>	<b>4 150 000 €</b>

Les projets non retenus correspondent à des projets pour lesquels les jurys locaux ont émis des avis défavorables ou qui sont hors programme AESN (exemple : projets concernant uniquement la trame verte).

Parmi les dossiers retenus au titre de l’appel à initiatives, 5 sont des projets en milieu urbain (travaux de renaturation de ru ou de bassin notamment).

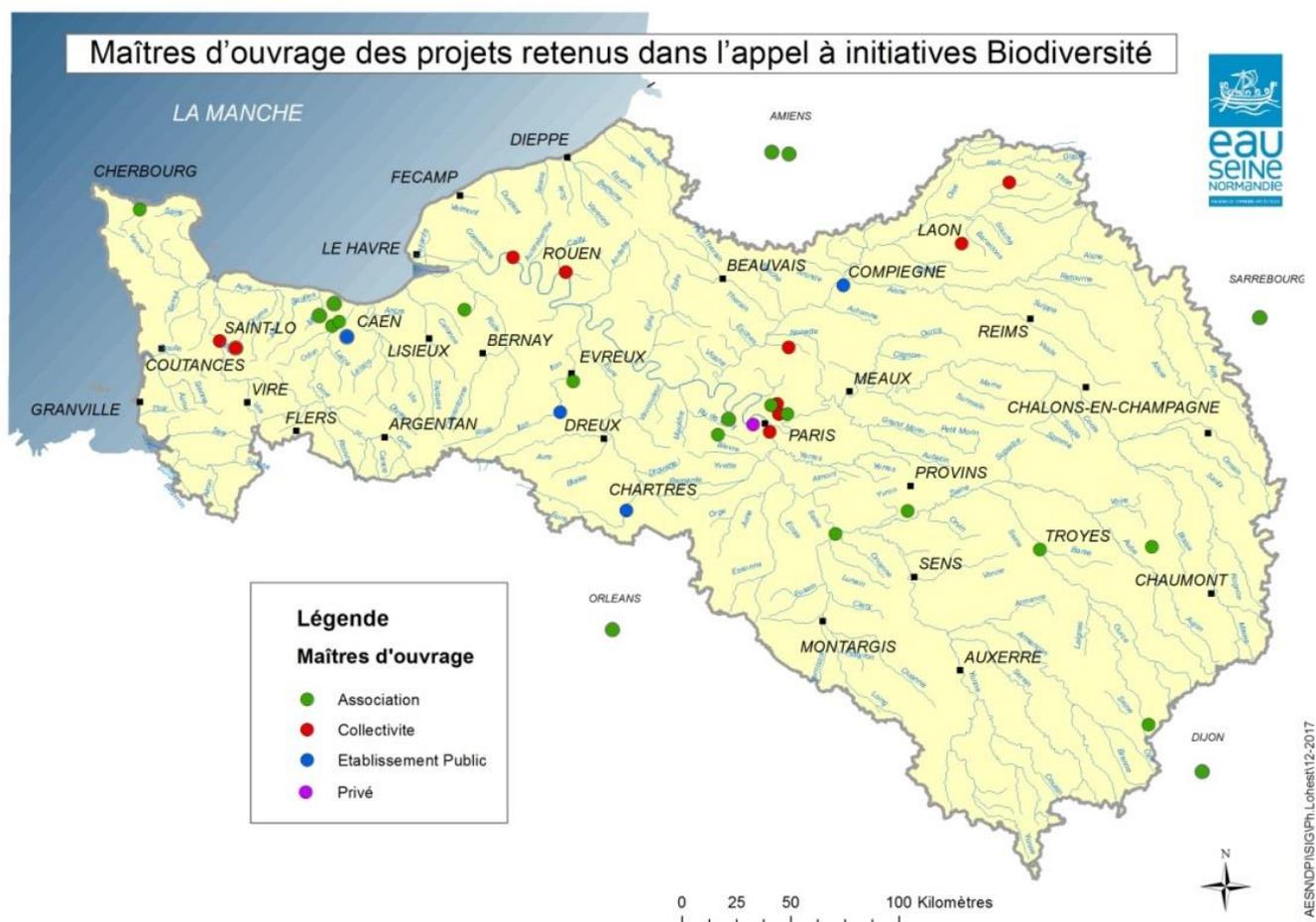
#### 3.1 Echelle des projets

Les projets retenus ont des échelles de rayonnement variés : 10 sont des projets locaux, 20 sont des projets d’échelle moyenne (échelle d’un Parc naturel régional ou échelle départementale par exemple) et 7 ont une envergure régionale.



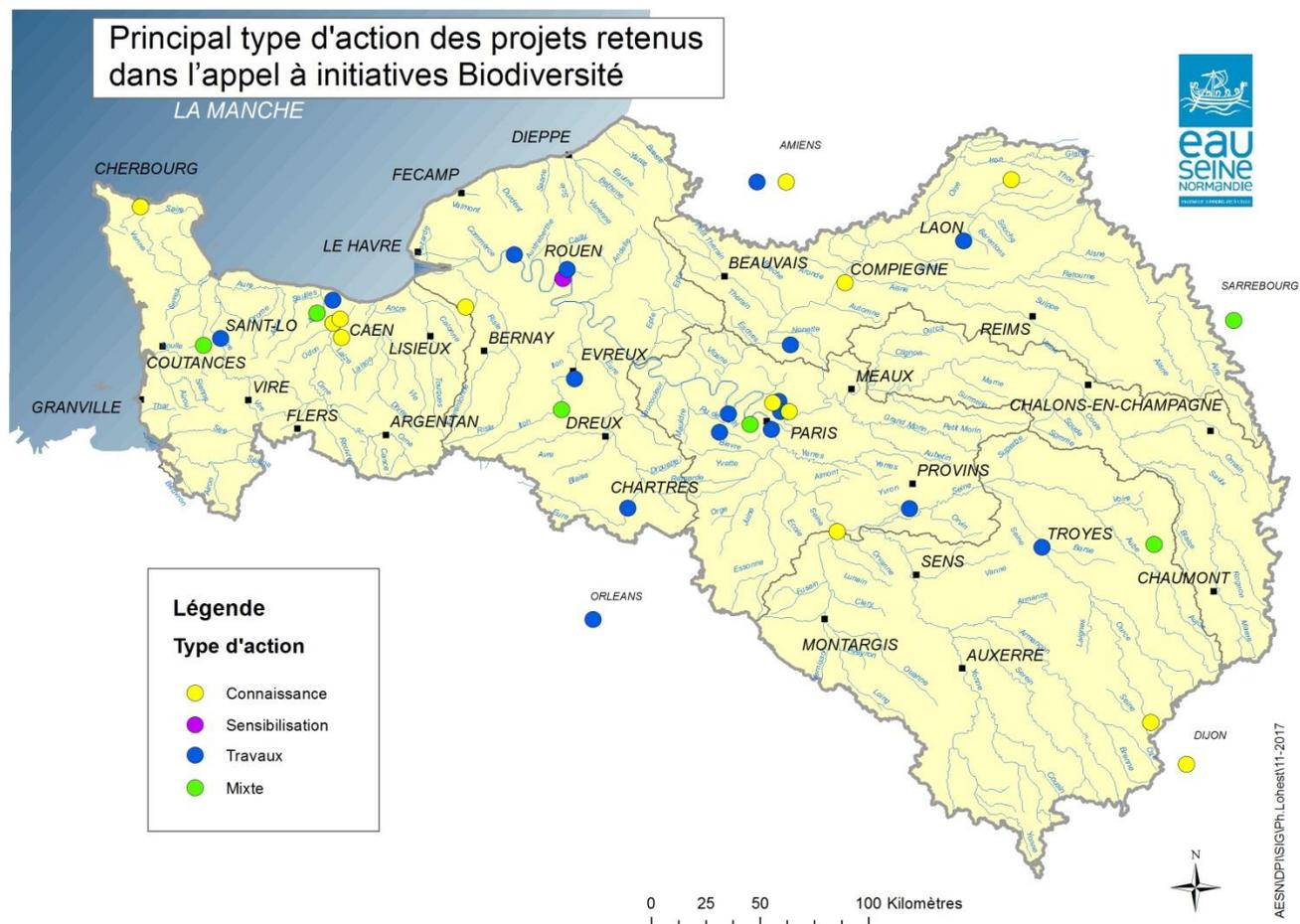
### 3.2 Maîtres d'ouvrages des projets retenus

Plus de la moitié des projets retenus sont portés par des associations (21 projets), 10 projets sont portés par des collectivités, 5 projets par des établissements publics et 1 par une entreprise privée (conforme à l'encadrement communautaire).



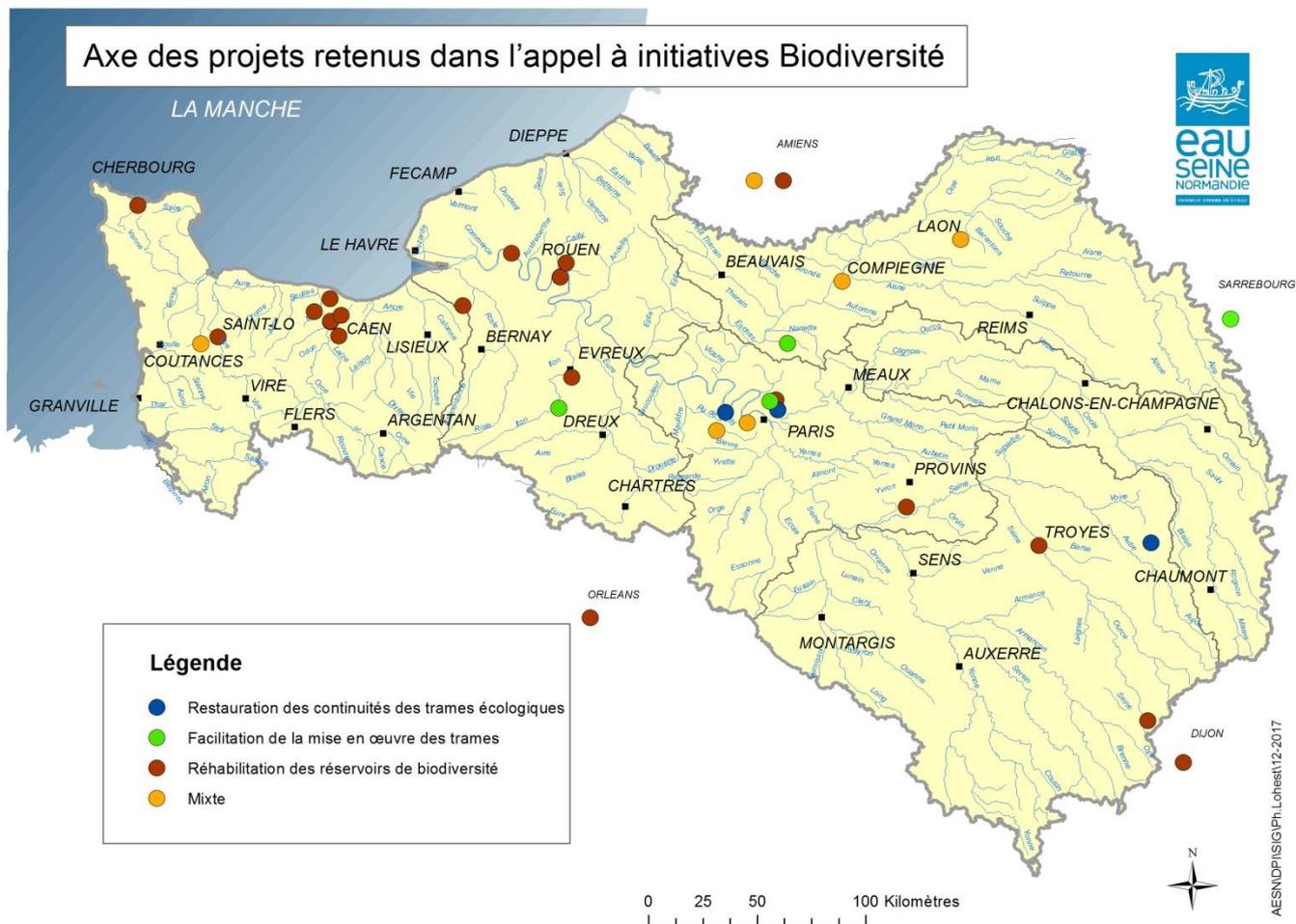
### 3.3 Types de projets retenus

Près de la moitié des projets retenus concernent majoritairement des travaux (18 projets), 13 dossiers sont axés sur la connaissance pour l'action, 5 projets sont mixtes et 1 projet concerne la sensibilisation également en vue de l'action.



### 3.4 Axes des projets

Plus de la moitié des projets retenus sont axés sur la réhabilitation des réservoirs de biodiversité (21 projets), 5 projets ciblent la restauration des continuités des trames écologiques, 5 la facilitation de la mise en œuvre des trames et 6 sont mixtes.



### Conclusion :

37 projets très volontaristes pour la protection du milieu marin et la biodiversité terrestre et marine ont ainsi été retenus dans le cadre de l'appel à initiatives. Ce dispositif a permis d'explorer les nouvelles compétences attribuées aux Agences de l'Eau par la loi, de faire monter en compétences les équipes de l'AESN sur le sujet, de renforcer la concertation et la coordination entre les différents financeurs et, aux maîtres d'ouvrages, de développer et de valoriser leurs projets sur ce thème. De plus, les enseignements tirés de cette démarche ont servi de base à la rédaction des lignes directrices pour l'intervention de l'AESN en matière de biodiversité et de qualité du milieu marin en 2018.